

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO/CR-2024

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-012

## AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION D'UN VIDE-GRENIER LE DIMANCHE 5 MAI 2024

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention d'exploitation du domaine public pour l'organisation d'un vide-grenier par la Société PENICHOST ORGANISATION,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la municipalité d'Ablon-sur-Seine et la Société PENICHOST ORGANISATION, représentée par Monsieur Pascal PENICHOST en sa qualité de Président.

## DÉCIDE

La signature d'une convention d'exploitation du domaine public à **titre gracieux** pour l'organisation d'un vide-grenier par la Société **PENICHOST ORGANISATION.** 

La Société PENICHOST ORGANISATION fera don de 15 % de sa recette à une plusieurs associations locales.

Cette convention prendra effet à compter du samedi 4 mai 2024 à 15h00 au dimanche 5 mai 2024 à 20h00.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

• Madame la Préfète du Val-de-Marne

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 28 mars 2024.

Évic GRILLON